Mairie de **SAINTE-SUZANNE** (Mayenne)



Le Maire

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2008

Date de la convocation: 04 avril 2008

Date d'affichage de la convocation : 04 avril 2008

Date d'affichage des délibérations :

Le onze avril deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes d'Erve et Charnie, 1bis rue du Chenil sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM MORTEVEILLE, GAILLARD, GUERVENO, BOUTELOUP, VANNIER, LEMAÎTRE, Mme POMMIER, MM GAULTIER, HENRY, Mme GRANIER, MM BARILLER, LAMY, LEFEUVRE, ROUSSEAU, Mme SIMON

Secrétaire de séance : M. BOUTELOUP Jean-Claude

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 3 sujets à l'ordre du jour :

- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption
- Réserve foncière
- Représentant au Conseil d'Ecole
- Représentant de la commune au Conseil d'Administration à l'Hôpital Local d'Evron
- Modification de la délibération au sujet de la désignation des commissaires pour la commission communale des Impôts Directs de la commune

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2008

Le Conseil Municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 mars 2008 et l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

1

Mairie de SAINTE-SUZANNE (Mayenne)



Le Maire

Présentation du budget 2008

Roland GAILLARD, adjoint chargé de finances, après avoir fait un compte-rendu rapide de la commission Finances qui s'est réunie le 02 avril dernier, présente les résultats de l'exercice 2007 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes à partir du compte administratif qui a été voté lors de la séance de Conseil Municipal du 08 février 2008.

Il commente les fiches de ratios fournies par le comptable du Trésor pour toute la période 2002-2007.

Il présente la situation financière de la commune notamment un tableau récapitulatif des emprunts en cours pour le budget principal et les budgets annexes.

Le projet de budget primitif 2008 est ensuite longuement commenté, les grandes lignes en sont les suivantes :

Budget commune

Equilibre de la section d'investissement à 1 369 133,18 € ; restes à réaliser inclus

Section de fonctionnement : Dépenses: 866 163,06 €

Recettes: 975 655,22 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 109 492,16 €

Comme il a été décidé en séance de Conseil, 4 000 € supplémentaires ont été ajoutés à l'opération 90 "Matériel" à l'article 2188 pour l'acquisition d'un podium et d'une remorque.

Le besoin de financement en section d'investissement se traduit sous forme d'emprunt dans les différentes opérations. → se reporter aux tableaux joints en annexe

<u>Section de Fonctionnement</u> : Dépenses

- 011 Charges à caractère général: 256 362,80 €

Fonctionnement de la Commune : EDF, Eau, Chauffage, entretien, petit matériel, maintenance, crédits scolaires (école publique), assurances, documentation, imprimés, déplacements, téléphone, affranchissement, taxes foncières.

(Mayenne)



Le Maire

<u>- 012 Charges de personnel</u> : 231 447,00 €

Revalorisation de 0,5 % du point au barème des traitements au 1^{er} mars 2008 Reconduction des crédits 2007 pour les emplois saisonniers.

- 65 Autres charges de gestion courante : 107 375,00 €

- 014 Atténuation de produits

Dégrèvement jeunes agriculteurs : 2 100 €

- 66 Intérêts des emprunts : 68 700 €

- 023 Virement à la section d'investissement : 200 178,26 €

Recettes

- 70 Produits des services : 66 455,00 €

Cantine, piscine, camping, minigolf, photocopies, remboursement ménage par la gendarmerie et les taxes foncières

- 73 Impôts et taxes : 293 850,00 €

Fiscalité 273 000 € Taxe de séjour 150 € Droits de mutation 20 700 €

- 74 Dotations et participations : 355 969,00 €

Dotation forfaitaire, D.S.R., compensation de l'Etat.

- 75 Revenus des immeubles : 93 930,00 €

Location salle des fêtes et bâtiments communaux

Remarque : Crédit bail BERTHE arrive à échéance au 30 juin 2008

(Mayenne)



Le Maire

- 013 Atténuation de charges : 1 070,00 €

- 77 Produits exceptionnels: 860,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits reportés pour 229 157,28 € concernent principalement le report des crédits prévus en 2007 non encore mandatés. Il s'agit principalement des travaux de voirie, de la réfection de l'éclairage public, de l'aménagement du 1^{er} étage du Manoir de la Butte Verte.

Les crédits nouveaux d'un montant de 1 139 975,90 € correspondent essentiellement à :

- Travaux de voirie urbaine	522 100,00 €
- Eclairage public	84 632,00 €
- Bâtiments communaux	81 500,00 €
- Matériel	40 600.00 €

Financement de ces investissements :

-	FC TVA (Travaux de 2006)		28 250,00 €
_	Affectation de fonctionneme	nt	200 178.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le budget principal 2008.

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT

Equilibre de la section d'investissement à 111 347,03 € Equilibre de la section de fonctionnement à 25 230,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

♦ VOTE à l'unanimité le budget assainissement 2008.

(Mayenne)



Le Maire

❖ BUDGET LOTISSEMENT DE LA BOULIERE III

Equilibre de la section d'investissement à 0 € Equilibre de la section de fonctionnement à 55 891,59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le budget du lotissement de La Boulière III 2008.

❖ BUDGET LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA TACONNIERE

Equilibre de la section d'investissement à 39 762,05 €

Equilibre de la section de fonctionnement: Dépenses 111 367,05 €

Recettes 138 440,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↓ VOTE à l'unanimité le budget du lotissement Résidence de la Taconnière 2008.

❖ BUDGET LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA TACONNIERE II

Equilibre de la section d'investissement à 53 360,00 €

Equilibre de la section de fonctionnement: Dépenses 53 360,00 €

Recettes 106 536,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↓ VOTE à l'unanimité le budget du lotissement Résidence de la Taconnière II 2008.

❖ BUDGET « POLE SANTE »

Equilibre de la section d'investissement à 210 049,81 € Equilibre de la section de fonctionnement à 22 575,65 €

Le fonctionnement correspond :

- en Dépenses : intérêts de la dette, assurance, taxe foncière
- en Recettes : loyers et remboursement de la taxe foncière.

(Mayenne)



Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

♣ VOTE à l'unanimité le budget annexe « Pôle santé » 2008.

Vote des taux d'imposition 2008

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les bases d'imposition 2008 ont été notifiées. La commission des finances a donc travaillé sur les bases 2007.

Compte tenu de l'évolution des bases, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire les taux 2007.

Monsieur le Maire soumet au vote les taux d'imposition comme suit :

-	Taxe d'habitation	13,67 %
-	Taxe Professionnelle	6,50 %
-	Taxe foncière bâtie	22,04 %
-	Taxe foncière non bâtie	36,79 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les taux d'imposition 2008 comme suit :

-	Taxe d'habitation	13,67 %
-	Taxe Professionnelle	6,50 %
-	Taxe foncière bâtie	22,04 %
-	Taxe foncière non bâtie	36,79 %

Subvention aux associations

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Société de Pêche a fait une requête au sujet du montant de subvention de fonctionnement 2008 attribué lors de la séance du 11 janvier 2008. Il a été voté une subvention d'un montant de 200 € compte tenu de l'imprécision de la demande. En conséquence et au vu des circonstances du dépôt de la demande initiale, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser le complément à la Société de Pêche, d'un montant de 300 €.

(Mayenne)



Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **♣ ACCEPTE** de verser à la Société de Pêche un complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 300 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de l'association.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la création de l'association « Médiéville53 » qui organisera les fêtes médiévales, prévue en juillet 2009.

Il rappelle également le don que Miss BROOKING a fait en faveur de la municipalité dans le but d'une utilisation à des fins touristiques et culturelles.

Monsieur le Maire rappelle que sur un total de 22 041,80 €, la municipalité a fait bénéficier le musée d'une somme de 11 000 € (pour l'achat de vitrines et d'objets d'exposition), et propose de verser le solde à l'association Médiéville53, soit la somme de 11 041,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de verser le solde de ce don soit 11 041,80 € à l'association Médiéville53 dans le cadre de l'organisation des fêtes à Sainte Suzanne,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser un courrier au Notaire chargé de la succession de Miss Brooking pour justifier l'utilisation du don,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider cette dépense à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

<u>Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les</u> élections cantonales et municipales

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur une des deux possibilités :

<u>Paiement des heures effectuées :</u> I.H.T.S. (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires), conformément au décret n° 2002-60 du janvier 2002.

(Mayenne)



Le Maire

<u>Récupération des heures effectuées :</u> Majoration de 2/3 pour les heures effectuées un dimanche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **♣ DECIDE** de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif lors des élections cantonales et municipales (I.H.T.S.),
- **↓ DEMANDE** à chaque agent d'établir la liste des heures réelles effectuées,
- ♣ PRECISE que cette indemnité sera versée sur le salaire d'avril 2008.

<u>Indemnisation pour travaux de mise sous pli de la propagande des</u> élections cantonales

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les modalités de paiement des deux agents titulaires chargés de la mise sous pli des documents électoraux des élections cantonales ayant été effectuée fin février/début mars 2008.

La dotation de l'Etat étant d'un montant de 541,66 €, ramenée à 500 €, Monsieur le Maire propose une indemnisation à hauteur de 250 € par agent titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les modalités de répartition de la dotation,
- **♣** ACCEPTE que chaque agent titulaire reçoive une indemnité de 250 € brut pour les travaux de mise sous pli
- ♣ PRECISE que cette indemnité sera versée sur les traitements du mois d'avril 2008.

Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols

Dans le cadre de la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols, une enquête publique s'est déroulée du 21 décembre 2007 au 22 janvier 2008.

Monsieur le Maire présente le rapport de Madame MEZIERE Marie, désignée commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nantes.

(Mayenne)



Le Maire

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de cette modification, s'agissant :

- 1. de permettre l'implantation d'une école privée en zone 1NAh, route de Montsûrs
- 2. de supprimer deux emplacements réservés Route de Montsûrs qui deviennent respectivement les voies d'accès aux lotissements de la Résidence du Portail et de la Taconnière
- 3. de définir deux emplacements réservés, l'un Rue du Champatoire, l'autre Rue Guillaume le Conquérant, afin de permettre la création d'une nouvelle aire de stationnement à proximité de la Cité et de mettre en valeur les remparts sur le pourtour de la Cité
- 4. de permettre l'extension de bâtiments agricoles en zone ND, La Rigaudière
- 5. de créer un emplacement réservé pour aménager une aire de stationnement et d'animation à proximité de la salle socioculturelle Maxime LETARD

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-19, R 123-24 et R 123-25,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 mars 2000 approuvant le Plan d'Occupation des Sols,

VU l'arrêté municipal n° 72 en date du 30 novembre 2007 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols,

VU les conclusions du Commissaire Enquêteur et l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

♣ APPROUVE la modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est annexée à la présente

La délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Sainte-Suzanne aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire :

- o dans un délai d'un mois suivant sa réception par Madame la Préfète de la Mayenne si celle-ci n'a notifié aucune rectification à apporter au Plan d'Occupation des Sols modifié ou dans le cas contraire dès la prise en compte de ces rectifications,
- o après l'accomplissement des mesures de publicité : affichage en mairie durant un mois, avis dans un journal diffusé dans le Département.

(Mayenne)



Le Maire

Aliénation des chemins ruraux

CR 21 bordant les parcelles D 416 & 417

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que Monsieur et Madame BONIN Serge, domiciliés 3 chemin des Moulins à Sainte -Suzanne, ont demandé l'acquisition du chemin rural n°21, partie comprise entre les parcelles n° 416 et 417, section D du plan cadastral de la commune
- que le dossier a été soumis en mairie à l'enquête réglementaire et qu'il n'a fait l'objet d'aucune observation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ♣ CONSIDERE que cette section de chemin rural n'est plus d'aucune utilité publique et que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'elle soit distraite de la voirie communale,
- ♣ DECIDE la suppression du chemin rural n°21, d'une superficie de 32 m², ainsi qu'il résulte des plans et métrés qui demeureront ci-après annexés,
- **◆ DECIDE** son aliénation au profit de Monsieur et Madame BONIN Serge au prix de l'€uro Symbolique, étant précisé que les droits des tiers sur cette section et notamment les droits de passage au cas où il en existerait, sont expressément réservés,
- ♣ PRECISE qu'une convention doit être passée avec les concessionnaires des réseaux publics qui empruntent le chemin aliéné,
- ♣ PRECISE que les frais relatifs à la rémunération du commissaire enquêteur seront facturés à Monsieur et Madame BONIN Serge, soit 123,83 € (correspondant à 495,30 € divisé par 4 dossiers d'aliénations de chemins), et DEMANDE à Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant.
 - tronçon du CR 77 bordant les parcelles D 142, 143 & 592

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que Monsieur et Madame GAULTIER Jean-Pierre, domiciliés Les Cormiers à Sainte Suzanne, ont demandé l'acquisition d'une portion du chemin rural n°77, partie comprise entre les parcelles n° 592, 142 et 143, section E du plan cadastral de la commune
- que le dossier a été soumis en mairie à l'enquête réglementaire et qu'il n'a fait l'objet d'aucune observation

(Mayenne)



Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSIDERE** que cette section de chemin rural n'est plus d'aucune utilité publique et que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'elle soit distraite de la voirie communale,
- ♣ DECIDE la suppression sur une longueur de 28 mètres du chemin rural n°77, d'une superficie de 174 m², ainsi qu'il résulte des plans et métrés qui demeureront ci-après annexés.
- **DECIDE** son aliénation au profit de Monsieur et Madame GAULTIER Jean-Pierre au prix de l'€uro Symbolique, étant précisé que les droits des tiers sur cette section et notamment les droits de passage au cas où il en existerait, sont expressément réservés.
- ♣ PRECISE que les frais relatifs à la rémunération du commissaire enquêteur seront facturés à Monsieur et Madame GAULTIER Jean-Pierre, soit 123,83 € (correspondant à 495,30 € divisé par 4 dossiers d'aliénations de chemins), et DEMANDE à Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant.
 - tronçon du CR 88 au lieu-dit La Boulière bordant les parcelles E 739 et 26

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que Mademoiselle PEAN Patricia, domiciliée 39 rue des Granges à Alençon, a demandé l'acquisition d'une portion du chemin rural n°88, partie bordant les parcelles n°739 et n°26, section E du plan cadastral de la commune
- que le dossier a été soumis en mairie à l'enquête réglementaire et qu'il n' a fait l'objet d'aucune observation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSIDERE** que cette section de chemin rural n'est plus d'aucune utilité publique et que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'elle soit distraite de la voirie communale,
- ➡ DECIDE la suppression sur une longueur de 26 mètres du chemin rural n°88, d'une superficie de 43 m², ainsi qu'il résulte des plans et métrés qui demeureront ci-après annexés,
- **DECIDE** son aliénation au profit de Mademoiselle PEAN Patricia au prix de l'€uro Symbolique, étant précisé que les droits des tiers sur cette section et notamment les droits de passage au cas où il en existerait, sont expressément réservés,

Mairie de SAINTE-SUZANNE (Mayenne)



Le Maire

- ♣ PRECISE que les frais relatifs à la rémunération du commissaire enquêteur seront facturés à Mademoiselle PEAN Patricia, soit 123,83 € (correspondant à 495,30 € divisé par 4 dossiers d'aliénations de chemins), et DEMANDE à Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant.
 - tronçon du CR 82 bordant les parcelles G 311, 313 & 320

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que Monsieur VOVARD Marc, domicilié Les Granges à Sainte Suzanne, a demandé l'acquisition d'une portion du chemin rural n°82, partie bordant les parcelles n°311, 313 et n°320, section G du plan cadastral de la commune
- que le dossier a été soumis en mairie à l'enquête réglementaire et qu'il a fait l'objet des remarques suivantes :
- Monsieur LEGEAY Jérôme s'oppose au fait que cette partie de chemin rural soit cédée, afin de conserver ses droits d'accès à son domicile (actuellement, il utilise un accès commun à Madame PAVARD et Monsieur VOVARD, sous couvert d'un droit de passage dans l'acte notarié de propriété)
- o Messieurs VOVARD (GAEC du Chêne) souhaite acquérir cette portion de chemin rural n°82 dans le but de regrouper leur parcellaire

Au vu des remarques ci-dessus citées, les membres du Conseil Municipal proposent de faire 1 échange entre la partie concernée du CR 82 et l'accès commun actuel appartenant à Monsieur VOVARD et Madame PAVARD. Monsieur et Madame LEGEAY s'engageant à faire la réfection de cet accès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

♣ DECIDE de surseoir au dossier d'aliénation tant qu'un accord ne sera pas trouvé entre les parties

Assainissement : rapport annuel du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006

Monsieur le Maire commente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concernant l'assainissement.

(Mayenne)



Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ♣ PREND ACTE du rapport annuel au titre de l'exercice du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006,
- **APPROUVE** le compte de surtaxe Assainissement pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006.

Association des Petites Cités de Caractère : Fixation du montant de la participation à la manifestation des Peintres dans la Rue 2007

Monsieur le Maire expose que l'Association des Petites Cités de Caractère alloue une participation pour l'organisation de la journée des Peintres dans la Rue.

Pour l'année 2007, le montant est fixé à 153 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant de la participation de l'Association des Petites Cités de Caractère pour la manifestation des Peintres dans la Rue à 153 € pour l'année 2007,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre pour ce même montant à l'imputation 7488 « participation »

Date des prochaines commissions :

Commission Action Sociale/Foyer Logement Et la commission Vie Scolaire/Jeunesse

Le mercredi 16 avril 2008 à 20h30

Développement et Emplois

Le mardi 13 mai 2008 à 20h30

Mairie de SAINTE-SUZANNE (Mayenne)



Le Maire

Questions ajoutées à l'ordre du jour

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'office notarial PAILLER/MESLIER-LEMAIRE, notaires à Evron a transmis à la Mairie de Sainte - Suzanne une déclaration d'intention d'aliéner un bien appartenant à Monsieur et Madame LEGAY Daniel, situé à Sainte - Suzanne, 1 rue de la Fontaine, cadastré en section E n° 436 pour une superficie de 527 m².

Cet immeuble se trouve en zone UB du Plan d'Occupation des Sols pour laquelle la commune s'est dotée par délibération du 28 avril 1995 d'un droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

♦ DECIDE de ne pas user de son droit de préemption sur ce bien.

Réserve foncière

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'immeuble cadastré C 832, appartenant à Monsieur et Madame BOUVIER, sis 1bis Place Hubert II, est mis en vente à l'étude PAILLER/MESLIER-LEMAIRE d'Evron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** I'achat de cet immeuble pour le prix de 46 000 € net vendeur,
- **♣ CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches auprès de l'étude PAILLER/MESLIER-LEMAIRE d'Evron.

Représentant au Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'élire son suppléant dans le cadre des conseils de l'école publique Perrine Dugué.

Monsieur VANNIER Daniel, chargé de l'enfance et de la vie scolaire se porte candidat.

(Mayenne)



Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **↓ DESIGNE** Monsieur VANNIER Daniel en tant que suppléant au Conseil d'Ecole de l'école publique Perrine Duqué,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de diffuser l'information auprès de Madame la Directrice.

Représentant de la commune au Conseil d'Administration à l'Hôpital Local d'Evron

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales sollicitant la commune pour la désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'Hôpital Local d'Evron.

Madame POMMIER Raymonde se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ➡ DESIGNE Madame POMMIER Raymonde en tant que membre du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local d'Evron,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la diffusion de l'information auprès des services concernés.

Modification de la délibération au sujet de la désignation des commissaires pour la commission communale des Impôts Directs de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de 6 personnes de la commune, en dehors du Maire qui préside les séances afin de former la commission communale des impôts directs de la commune.

La direction générale des impôts demande à ce que la mairie lui fournisse une liste de 24 noms, 12 en tant que titulaires et 12 en tant que suppléants. La DGI se chargera ensuite de désignation par arrêté une liste de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants, sachant, qu'obligatoirement dans cette liste, doivent figurer les noms de deux personnes domiciliés hors commune, ainsi que deux noms de propriétaires de bois et forêts.

(Mayenne)



Le Maire

Monsieur le Maire propose d'adresser la liste suivante à la DGI, sous réserve d'acceptation des désignés:

Titulaires:

MM GAILLARD Roland, BOUTELOUP Jean-Claude, Mme GRANIER Michèle, M. LEFEUVRE Philippe, Mme POMMIER Raymonde, Melle GUYON Eliane, MM MORIN Daniel, DUFOUR Jean-Yves, DUTERTRE Daniel, GAULTIER Jean-Pierre, CORMIER Michel (de CHAMMES), et GARIN (propriétaire de bois et forêts).

Suppléants:

MM BARILLER Alain, LEMAITRE Jean-Luc, ROUSSEAU Roland, LAMY Daniel, VANNIER Daniel, GUERVENO Pascal, HENRY Stanislas, Mme SIMON Véronique, MM ROBERT Anthony, BELLANGER Jean, Mme Anaïque JEANNE-BRILLET (de TORCE VIVIERS) et M. MILLET (propriétaire de bois et forêts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CHARGE Monsieur le Maire d'adresser à la Direction Générale des Impôts de Laval la liste des personnes ci-dessus sous réserve d'acceptation de ces dernières.

Questions orales

- Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire de prendre un arrêté portant sur la réglementation des chiens dits dangereux et errants en précisant que l'accès dans le parc du Manoir de la Butte Verte et dans le cheminement menant de la Rue du Grenier à Sel à la tour d'orientation leur est désormais interdit, même aux chiens tenus en laisse.
- Stationnement dans la Rue de la Cité et sur la Place Hubert II : Le Conseil Municipal approuve les mesures destinées à empêcher le stationnement anarchique dans ces voies.
- La commission Tourisme est chargée d'étudier les propositions pour les changements de noms de certaines rues de la commune, la commission Voirie sera également consultée.
- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les difficultés que pose la rénovation de l'escalier du Parc de la Butte Verte donnant sur la rue du Camp des Anglais. Pour des raisons de sécurité, il est préférable de le supprimer.

Mairie de **SAINTE-SUZANNE** (Mayenne)



Le Maire

- Dates de rencontres/réunions :
- Réunion de préparation du Festival des Nuits de la Mayenne 2008 : le lundi 21 avril à 20h30 au restaurant Beauséjour
- Présentation du Patrimoine de Sainte Suzanne présenté par M. FOISNEAU du service du Patrimoine du Conseil Général et M. DAVY du Conseil Régional : le vendredi 25 avril à 20h60 à la salle des fêtes de Sainte - Suzanne
- Gendarmerie : Monsieur BARILLER souhaite être associé à la réunion prévue avec le commandant de Gendarmerie. La date n'est pas encore connue.
- Eclairage Public de la cité médiévale : Monsieur HENRY demande s'il est possible de fixer la durée d'éclairage à minuit maximum. Cette demande est approuvée et sera mis en œuvre sur l'ensemble des rues de la commune.
- Carrefour du Village Vacances Familiales : les accidents survenus à cet endroit sont dus à une vitesse excessive et un non-respect du « Cédez le passage » et non à la visibilité du lieu. Une étude technique est actuellement menée par la DDE sur l'ensemble des aménagements à prévoir Rue de Sablé.
- Centre de Secours : une réunion va être programmée avec le chef de centre, Monsieur Christophe BLU au sujet de la future construction d'un centre de secours.

Mairie de **SAINTE-SUZANNE** (Mayenne)



Le Maire

La séance est levée à 23h15

Le secrétaire de séance, Jean-Claude BOUTELOUP Le Maire, Jean-Pierre MORTEVEILLE

GAILLARD Roland GUERVENO Pascal VANNIER Daniel

LEMAITRE Jean-Luc POMMIER Raymonde GAULTIER Jean-Pierre

HENRY Stanislas GRANIER Michèle BARILLER Alain

LAMY Daniel LEFEUVRE Philippe ROUSSEAU Roland

SIMON Véronique